



Préparer sa création et reprise d'entreprise



Formation

10 heures

Demandeurs d'emplois

**Financée par le Fonds Social
Européen et la Région
Auvergne Rhône-Alpes**

Lieu :

Selon votre commune
d'habitation

Contact :

04 76 96 48 27

www.aceisp.org



Cofinancé par
l'Union européenne

ACEISP

Objectifs

- Identifier les étapes de la création d'entreprise
- Évaluer la cohérence de son projet professionnel, ainsi que sa faisabilité, et se repositionner par rapport à celui-ci
- Identifier les personnes ressources, les outils et les actions nécessaires à l'aboutissement de son projet professionnel
- Comprendre et appliquer une méthodologie construite avec l'accompagnateur
- Identifier les caractéristiques de la posture entrepreneuriale (ce qui va changer par rapport au salariat, métier d'entrepreneur : compétences etc.)
- Identifier les points d'appui d'accompagnement après la création

Pré-requis

- Avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise avéré : avoir commencé une étude de marché ou avoir identifié des clients potentiels
- Ne pas être immatriculé au préalable
- Avoir l'intention de s'immatriculer en région Auvergne Rhône Alpes
- Habiter en Oisans, Matheysine, Vercors, Biévre, Trièves, Pays voironnais, Saint Marcellin, Chartreuse, Porte des Alpes, Vienne, Vals du Dauphiné, Haut-Rhône Dauphinois.

Objectifs opérationnels

- Être capable de formuler son projet professionnel
- Si validation du projet de création/reprise d'entreprise :
 - identifier les étapes et actions à mettre en œuvre
 - se mobiliser pour améliorer les connaissances nécessaires au projet et pour mettre en œuvre les étapes
- Si invalidation du projet de création/reprise d'entreprise :
 - envisager une réorientation emploi - formation

Modalités pédagogiques

- Travail individuel avec un formateur référent pendant 10h sur une période de 6 mois en moyenne
- Travail réalisé en présentiel ou à distance - adaptation possible
- Nécessite un travail personnel hors RDV

Méthodes utilisées

- Echanges individuels
- Brainstorming
- Construction progressive du business via des outils pratiques

Moyens pédagogiques

- Suivi pédagogique personnalisé
- Bureau dédié, connexion internet haut débit, vidéo projecteur, imprimante et scanner
- Supports numériques et espace utilisateur individuel



Les + Aceisp

- Parcours sécurisé et personnalisé
- Création et déploiement d'outils adaptés aux projets
- Acteur majeur de la formation depuis 1984, en démarche d'amélioration continue
- Mise en relation avec le réseau de partenaires et de professionnels de l'Aceisp

Dates de l'action

Entrées sorties permanentes

Durée : 10 heures

Horaires : 9h - 12h30 & 13h30 - 17h

Lieu d'accueil selon le lieu d'habitation :

- Aceisp, bâtiment Artis, 88 rue Anatole France, 38100 Grenoble
- Centr'Alpes, 347 avenue Aristide Bergès - 38400 Voreppe
- MSAP, 39 avenue Aristide Briand - 38520 Le Bourg d'Oisans
- Maison de Territoire, 345 Rue Dr Senebier - 38710 Mens
- Centre Social du Grandjou, 3 chemin Chambons - 38650 Monestier-de-Clermont
- 2 rue du Pont de la Maladière - 38350 La Mure
- 150 Impasse de Meillarot - 38250 Villard-de-Lans
- Le Patio, 1 avenue de la République - 38090 Villefontaine
- Co-Working Luz In, 3, rue des Muriers – ZA de Rhodes 38110 La Tour du Pin

Inscription

- Inscription via le site Aceisp
- Renseignements et inscription au standard
- Les délais varient en fonction des disponibilités des plannings de rendez-vous

Modalités d'évaluation

- A chaque rendez-vous, les objectifs antérieurs sont repris et évalués en fonction du plan d'actions qui a été défini

Financement

- Action financée par le Fonds Social Européen, la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'ACEISP

Documents délivrés

- Business plan

Évaluation de la formation

- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Point sur l'évolution du projet professionnel à 6 mois avec enquête individuelle